

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARCHÉ DE NOËL 2025 - PONTEVÈS

**Article 1 :** Le Marché de Noël, se déroulera sur la Place des Martyrs du Bessillon et sur L'Esplanade. Le Marché de Noël est ouvert au public à partir de 10h00.

**Article 2 :** Accueil des exposants à partir de 07h30. L'installation devra être terminée pour 09h45. L'installation devra respecter le métrage attribué. Dans le cas où l'emplacement reste vide après 09h30 et sans avoir averti de votre retard, le Cté peut disposer de cet emplacement, sans remboursement. Stationnement des véhicules des exposants : sur les places des parkings du village.

**Article 3 :** Le remballage des marchandises et le rangement du stand : à partir 18h00.

**Article 4 :** L'emplacement attribué sera communiqué lors de votre arrivée. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ; seul l'organisateur est habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** L'organisateur met uniquement à disposition le matériel indiqué dans le bulletin d'inscription (branchement électrique). Il est impératif de prévoir vos tables et chaises (pas mises à disposition par l'organisateur). Si vous avez demandé un branchement électrique, merci de prévoir votre ou vos rallonges électriques. Le branchement n'étant pas toujours à proximité directe du l'emplacement.

**Article 6 :** Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés. Ce marché exclut toutes ventes autres que les produits présentés dans le bulletin d'inscription.

**Article 7:** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands.

**Article 8 :** Conformément à la loi, un registre des participants est établi, et laissé à disposition pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 9 :** Buvette et restauration sont disponibles, ainsi que animations musicales et animations pour les enfants.

**Article 10 :** En cas de conditions climatiques défavorables ou tout autre cas de force majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation. En cas d'une annulation définitive, les organisateurs s'engagent à rembourser l'ensemble des inscrits qui ont réservé leurs emplacements avant le 30 novembre. Aucun remboursement ne pourra être réclamé le jour même de l'inscription.

**Comité des Fêtes de Pontevès  
83670 PONTEVES**

**Merci pour votre gracieuse collaboration !  
Le Bureau du Comité des Fêtes**